

NATURE, MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

GARANTIES DE BASE INDIVIDUELLE ACCIDENT (MONDE ENTIER)	CAPITAL ASSURE
<ul style="list-style-type: none"> DECES à la suite d'accident Forfait Famille Conjoint accompagnant Enfant accompagnant (quel que soit le nombre d'enfants) Capital Décès supplémentaire en cas d'accident aérien Frais d'obsèques	50.000 € ou option 150.000 € 10% du capital Décès 50.000 € 10.000 € 30.000 € 7.500 €
<ul style="list-style-type: none"> INFIRMITE PERMANENTE TOTALE à la suite d'accident réductible en cas d'INFIRMITE PERMANENTE PARTIELLE selon Barème Accidents du travail Forfait Famille	50.000 € ou option 150.000 € 10% du capital Infirmité Majoration de 50% du Capital Invalidité garanti
<ul style="list-style-type: none"> INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE à la suite d'un accident Conjoint accompagnant Enfant accompagnant (quel que soit le nombre d'enfants)	50.000 € 10.000 €
<ul style="list-style-type: none"> Majoration DU CAPITAL EN CAS D'ATTENTAT, ACTE DE TERRORISME, AGRESSION OU MOUVEMENT POPULAIRE 	30.000 €
<ul style="list-style-type: none"> DECES SUITE A ACCIDENT CARDIAQUE ET ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL EN COURS DE MISSIONS PROFESSIONNELLES 	50% du Capital Décès Maxi 300.000 €
<ul style="list-style-type: none"> AMENAGEMENT DU DOMICILE / VEHICULE 	10% du Capital Infirmité avec un maximum de 15.000 €
<ul style="list-style-type: none"> INDEMNITE JOURNALIERE EN CAS DE COMA (à partir de 10 jours consécutifs de coma et durant 365 jours maximum) 	1/365ème du salaire annuel par jour de coma avec un maximum de 150 € par jour et sans pouvoir excéder le Capital Décès prévu ci-dessus
<ul style="list-style-type: none"> FRAIS DE TRAITEMENT engagés pendant un mois dans le pays de résidence et consécutifs à une hospitalisation à l'étranger 	30.000 €
<ul style="list-style-type: none"> FRAIS MEDICAUX SUIT A UN ACCIDENT survenant en France ou à l'étranger 	50% du montant des frais réels engagés Maximum de 1.000 € par personne et par an
<ul style="list-style-type: none"> FRAIS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE 	30.000 € par Assuré et par Evénement
<ul style="list-style-type: none"> INDEMNITE EN CAS DE DECES DU SAUVETEUR 	20.000 €
<ul style="list-style-type: none"> ENLEVEMENT / DETENTION ARBITRAIRE A compter du 91ème jour	1/365ème du salaire annuel par jour avec un maximum de 200€ par jour Maximum 100.000 € par événement
<ul style="list-style-type: none"> PREJUDICE ESTHETIQUE 	3.000 €
<ul style="list-style-type: none"> INDEMNITE JOURNALIERE EN CAS D'HOSPITALISATION SUITE A ACCIDENT Franchise de 7 jours	50 € payable pendant 365 jours
<ul style="list-style-type: none"> INDEMNITE « PERTE DE FORCES VIVES » 	150 € par jour pendant 6 mois soit un maximum par Assuré de 27.000 € Sinistre collectif : 135.000 €
BAGAGES OBJETS ET EFFETS PERSONNELS	MONTANT ASSURE
<ul style="list-style-type: none"> PERTE, VOL OU DESTRUCTION DES BAGAGES <ul style="list-style-type: none"> - Dont OBJETS ET EFFETS PERSONNELS - Dont MATERIELS PROFESSIONNELS 	A concurrence de 3.000 € A concurrence de 2.000 € A concurrence de 1.000 €
<ul style="list-style-type: none"> PERTE OU VOL DE PAPIERS D'IDENTITE 	A concurrence de 1.000 €
<ul style="list-style-type: none"> PERTE, VOL OU DESTRUCTION D'ECHANTILLONS 	A concurrence ce 3.000 €
<ul style="list-style-type: none"> UTILISATION FRAUDULEUSE DE LA CARTE SIM 	A concurrence de 300 €
<ul style="list-style-type: none"> EFFETS PERSONNELS OU VOL D'ESPECES SUITE A AGRESSION <ul style="list-style-type: none"> - EFFETS PERSONNELS - VOL D'ESPECES SOUS LA CONTRAINTE 	10% du capital Infirmité A concurrence de 1.000 € A concurrence de 500 €
GARANTIES « VOYAGE »	MONTANT ASSURE
<ul style="list-style-type: none"> RETARD D'AVION – Franchise 4 heures 	A concurrence de 300 €
<ul style="list-style-type: none"> RETARD DE LIVRAISON DE BAGAGES – Franchise 24 heures 	A concurrence de 600 €
<ul style="list-style-type: none"> REMBOURSEMENT DE BILLETTERIE (ANNULLATION DE VOYAGE) 	A concurrence de 5 000 € par personne et 15 000 € par événement
<ul style="list-style-type: none"> DETOURNEMENT AERIEN 	A concurrence de 3.000 €
<ul style="list-style-type: none"> MANQUEMENT DE CORRESPONDANCE – FRANCHISE 6 HEURES 	A concurrence de 300 €

ASSISTANCE RAPATRIEMENT – PRESTATION MEDICALES (FRAIS MEDICAUX MONDE ENTIER)	MONTANT ASSURE
• RAPATRIEMENT OU TRANSPORT SANITAIRE	Frais réels
• FRAIS MEDICAUX, CHIRURGICAUX, PHARMACEUTIQUES, D'HOSPITALISATION engagés à l'étranger Si l'Assuré n'est affilié à aucun organisme de sécurité sociale ou de complémentaire santé, une franchise de 30 € par Sinistre sera appliquée.	10.000.000 € sans limitation de durée dont frais dentaires : 300 € par dent avec un maximum de 900 € par sinistre
• ACCOMPAGNEMENT LORS DU RAPATRIEMENT OU DU TRANSPORT SANITAIRE	Titre de transport
• PRESENCE AUPRES DE L'ASSURE HOSPITALISE	Titre de transport + frais d'hôtel 250 € par nuit – maximum 5.000 €
• FRAIS DE PROLONGATION DE SEJOUR	A concurrence de 250 € par jour avec un maximum de 2.500 €
• TRANSMISSION DE MESSAGES	Frais réels
• RAPATRIEMENT OU TRANSPORT DE CORPS EN CAS DE DECES	Titre de transport – Frais de cercueil : 3.000 €
ASSISTANCE RAPATRIEMENT – PRESTATION MEDICALES (FRAIS MEDICAUX MONDE ENTIER)	MONTANT ASSURE
• RETOUR PREMATURE DE L'ASSURE - En cas de décès ou d'hospitalisation d'un proche - En cas d'accident ou maladie grave d'un membre de sa famille - En cas de dommage matériel important au domicile de l'Assuré	Titre de transport
• ASSISTANCE A L'ENTREPRISE : RETOUR SUR LE LIEU DE MISSION OU ENVOI D'UN COLLABORATEUR DE REMPLACEMENT	Titre de transport
• AVANCE DE LA CAUTION PENALE	60.000 €
• PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCAT	20.000 €
• VOL OU PERTE DES MOYENS DE PAIEMENT	Avance des fonds à concurrence de 15.000 €
• VOL OU PERTE DES PAPIERS D'IDENTITE	Aide aux démarches administratives
• ENVOI DE MEDICAMENTS	Frais d'envoi
• TRANSMISSION DE DOCUMENTS PROFESSIONNELS	200 € par événement et par an
• CONSEILS VIE QUOTIDIENNE	Voir Conventions Spéciales Assistance
• ECOUTE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	Voir Conventions Spéciales Assistance
• GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES	500 € pour l'ensemble de la prestation
• RECUPERATION DU VEHICULE DE L'ASSURE	Frais réels
• RAPATRIEMENT TROUBLES POLITIQUES RAPATRIEMENT IMMOBILISATION DES PERSONNES – FRAIS D'HEBERGEMENT	<i>Selon définition contractuelle</i> 10.000 € / personne et/ou famille 400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum
• RAPATRIEMENT CATASTROPHE NATURELLE RAPATRIEMENT IMMOBILISATION DES PERSONNES – FRAIS D'HEBERGEMENT	<i>Selon définition contractuelle</i> 10.000 € / personne et/ou famille 400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum
• RAPATRIEMENT SANITAIRE / PANDEMIE* RAPATRIEMENT IMMOBILISATION DES PERSONNES – FRAIS D'HEBERGEMENT	<i>Selon définition contractuelle</i> 10.000 € / personne et/ou famille 400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum
*ACQUIS ET LIMITE A 80 € PAR JOUR (PENDANT 14 JOURS MAXIMUM ET 3.360 € PAR GROUPE) EN CAS DE TEST POSITIF, SYMPTOMATIQUE OU ASYMPTOMATIQUE ET MISE EN QUATORZAINE PAR DECISION DES AUTORITES COMPETENTES LOCALES. TOUTEFOIS, LA GARANTIE N'EST PAS ACQUISE EN CAS D'ORDRE SANITAIRE EN MISE EN QUATORZAINE OBLIGATOIRE A L'ARRIVEE. NATURE DES FRAIS DE PROLONGATION OUVRANT DROIT A REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE : FRAIS D'HEBERGEMENT OU D'HOTELLERIE FRAIS DE RESTAURATION	
• PERMANENCE TELEPHONIQUE SECURITE	Informations et Services
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE « EN MISSION A L'ETRANGER »	MONTANT ASSURE
• DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS DONT DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS AVEC UNE FRANCHISE ABSOLUE DE 150 € PAR SINISTRE	5.000.000 € par sinistre 1.500.000 € par sinistre